



LOGIGRAMME D'AIDE À L'ORIENTATION D'UN APPEL TÉLÉPHONIQUE POUR gêne respiratoire chez l'enfant

VERSION ARM

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'un signe de gravité apparaît, **l'orientation de l'appel doit être immédiate** sans qu'il soit nécessaire de terminer l'interrogatoire

⚠ Arrêt cardio-respiratoire → **SMUR P0**

⚠ Enfant inconscient → **RÉGULATION MÉDICALE AMU P1**

1 Est-il coloré comme d'habitude ?

⚠ Cyanose, teint gris, coloration inhabituelle → **RÉGULATION MÉDICALE AMU P1**

2 Quel est le comportement de votre enfant ?

Qu'est-il en train de faire ?
A-t-il son tonus habituel ? Est-il tout mou comme une poupée de chiffon ?
Fait-il les mêmes choses que d'habitude ?
Vous regarde-t-il comme d'habitude ?
Tient-il assis comme d'habitude ?

⚠ Enfant tout mou, troubles de la conscience → **RÉGULATION MÉDICALE AMU P1**

3 Qu'est-ce qui vous fait dire qu'il est gêné pour respirer ?

Respire-t-il comme d'habitude ? Fait-il un bruit qui n'est pas comme d'habitude quand il respire ?
S'il sait parler : a-t-il du mal à parler ? Peut-il dire une phrase ?

⚠ Geignements, impossibilité de faire une phrase → **RÉGULATION MÉDICALE AMU P1**

4 La gêne respiratoire est-elle apparue brutalement ?

A-t-il avalé un objet ou un aliment ?
A-t-il une allergie connue ?
Votre enfant est-il asthmatique ? Si oui, lui avez-vous donné son traitement ?

⚠ Inhalation d'un corps étranger → **RÉGULATION MÉDICALE AMU P1**

Respiration inhabituelle → **RÉGULATION MÉDICALE AMU P2 MRU**

Gêne malgré protocole asthme bien conduit → **RÉGULATION MÉDICALE AMU P2 MRU**

5 Quel âge a votre enfant ?

Pas de signe de gravité et < 3 mois → **RÉGULATION MÉDICALE AMU P2 MRU**

Pas de signe de gravité et > 3 mois → **RÉGULATION SNP P2 MRG**



POINTS DE VIGILANCE

L'état de santé de l'enfant s'aggrave **beaucoup plus vite que celui de l'adulte**

Toujours signaler aux appelants **la possibilité de rappeler si la situation évolue**

EN COMPLÉMENT

NIVEAUX DE PRIORISATION DES APPELS

TRI	SITUATION	RISQUE D'AGGRAVATION	ACTIONS
P0	Détresse vitale majeure	Dans les minutes	Engagement d'un SMUR et d'un moyen secouriste puis régulation médicale immédiate
P1	Atteinte patente d'un organe ou lésion traumatique sévère	Dans l'heure	Régulation AMU prioritaire (possibilité d'engager un moyen secouriste dans certains cas)
P2 MRU	Atteinte potentielle d'un organe ou lésion traumatique instable	Dans les 4 h	Régulation médicale AMU
P2 MRG	Atteinte fonctionnelle ou lésionnelle potentiellement évolutive	Dans les 6 h	Régulation SNP

En complément, orienter vers le **site parents** :



monenfantestmalade.fr

